

PUBLIC VISÉ

- Personnes devant acquérir la compétence et le savoir-faire afin de passer le CAP A.V.A.E. en candidat libre.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aucun.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- **Information/Formation obligatoire** : R4542-16 du code du travail,
- **Règles APSAD R4 et R5.**



DURÉE DE L'ACTION

- 35 heures (5 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Sans objet



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Inscription individuelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Réaliser tous les travaux attachés aux prescriptions de vérification, de maintenance et de remise en état des extincteurs et RIA
 - > Identifier les obligations techniques associées aux extincteurs et RIA
 - > Elaborer une implantation selon les règles R4 et R5

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition une zone de travail de type atelier, permettant la mise en œuvre des vérifications des moyens de première intervention pour la réalisation de la partie pratique de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation de vérifications tout au long de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Responsabilités employeur/travailleurs.
 - > Le triangle du feu.
 - > Les classes de feux.
 - > Les agents extincteurs.
 - > Les appareils extincteurs : les caractéristiques.
 - > Installations d'extincteurs et de RIA:
 - Textes et réglementations en vigueur :
 - Principes de calcul d'une installation conformément au Code du travail et au référentiel APSAD R4 et R5.
 - Les différentes opérations de maintenance : l'inspection, la visite de maintenance, la révision et la vérification périodique.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Démonstration d'efficacité des différents agents extincteurs.
 - > Maintenance : travaux pratiques sur un parc d'extincteurs et de RIA de marques différentes permettant de réaliser toutes les opérations de maintenance préventive et corrective.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.